

LE PETIT FORGEOIS

N°1 - JANVIER 2021

À LA UNE

Présentation du nouveau conseil municipal

ZOOM SUR...

La vie scolaire

ENVIRONNEMENT

Stop aux dépôts sauvages !



**Marché de Noël
au Parc des Thermes**

Un beau succès

EDITO



LE PETIT

FORGEOIS

est réalisé par le service communication de la mairie.
communication@forges-les-bains.fr

Directeur de la publication :
Séverine Martin

Rédactrice en chef :
Irène Corvest

Rédaction et conception graphique :
Service communication -
Margaux Maroussie

Crédits photos : photothèque municipale, Drones concepts, Freepik.

Impression : Desbouis Gresil
1700 ex

Mairie de Forges-les-Bains
9 rue du Docteur Babin
91470 Forges-les-Bains
Tél. : 01 64 91 03 29

www.forges-les-bains.fr



Forges-les-Bains

Chères Forgeoises, chers Forgeois,

Au moment de tourner la page de cette année 2020 si singulière, je déplore que nous ne tournions par là même celle de la crise sanitaire, toujours présente et affectant notre quotidien. J'ai dû en toute logique annuler la traditionnelle cérémonie des vœux, dans le respect des consignes gouvernementales.

La pandémie nous a tous frappés : des êtres chers gravement malades ou emportés par le virus, des situations professionnelles bouleversées par le chômage partiel ou une perte d'emploi, une activité - investissement et projet d'une vie mise à l'arrêt administratif ou encore une présence sur le terrain pour que perdurent les services vitaux à la population : je pense notamment aux soignants, aux forces de sécurité et de secours, aux commerçants, aux services administratifs qui à Forges comme ailleurs sont restés mobilisés à nos côtés.

La pandémie aura également décalé l'élection de notre équipe à une date inédite, à la veille des vacances d'été et quelques jours avant le départ en retraite du Directeur Général des Services, le responsable administratif de la Mairie, après 26 ans passés à Forges les Bains.

Toute l'équipe s'est mise immédiatement au travail, découvrant les dossiers et s'attendant, entre autres priorités, au recrutement du nouveau DGS et à une réflexion sur l'organisation des services municipaux : nous avons eu le plaisir d'accueillir mi-octobre Madame Karima Belkacem, Directrice Générale des Services puis, en décembre Madame Margaux Maroussie, Chargée de communication ; fin janvier, se joindront à nous le nouveau responsable des Services Techniques et celui du Service Restauration et Entretien.

Le marché a continué à se développer et la reprise de la boulangerie a été finalisée au profit d'un projet garantissant une fabrication sur place, et non un simple dépôt de pain moins engageant dans le temps. Ce sont de très bonnes nouvelles pour notre village et nous en sommes tous acteurs en continuant de privilégier pour nos achats nos commerçants et artisans locaux.

Le marché de Noël, mis sur pied en deux mois sur des bases nouvelles par une équipe motivée - élus, agents municipaux et bénévoles - et dont il aura fallu négocier l'organisation jusqu'aux derniers jours avec la Préfecture, a été une très belle réussite, de l'avis unanime des nombreux visiteurs et des exposants : les retours enthousiastes sont extrêmement gratifiants, comme de constater la joie et la vie qui ont régné pendant ces quelques jours dans notre joli village dont, gageons le, beaucoup auront découvert les atouts, tant en terme de dynamisme que de patrimoine.

Ce n'est qu'une étape, il y a encore beaucoup à faire, mais cela nous donne confiance et force pour continuer dans la direction qui a motivé notre engagement pour Forges-les-Bains : restaurer la vie du village, favoriser son développement tout en préservant son environnement et son patrimoine.

Je fais le vœu de mettre tout en œuvre pour retrouver la sérénité, le respect mutuel, l'envie de faire ensemble pour le seul bénéfice de l'intérêt général.

Je forme également le vœu qu'en 2021 nous soyons tous conscients du bonheur d'aller et venir là où bon nous semble, pour voir qui nous désirons, quand nous le désirons.

Chères Forgeoises, chers Forgeois, toute l'équipe et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à Forges-les-Bains, une belle et heureuse année 2021, animée de cette même volonté de bien faire, cette même empathie pour son prochain et l'énergie pour réussir ensemble.

Séverine Martin
Maire de Forges-les-Bains

SOMMAIRE



À la une // 4

- > Présentation du conseil municipal
- > Rencontres

Actualités // 7

- > Portait : Isabelle Dinis
- > Covid-19 : les services municipaux s'organisent
- > Covid-19 : les commerces s'adaptent

Communication // 10

- > Une communication ciblée au service des Forgeois

Mobilité // 11

- > Le TAD
- > Une nouvelle liaison douce intercommunale

Famille et solidarité // 12

- > Plan d'urgence, plan canicule et personnes vulnérables
- > Conseil des Sages



Vie locale // 15

- > Devenez «contact de quartier»
- > Prochaines réunions de quartier

Travaux // 16

- > Travaux réalisés et à venir

Environnement // 17

- > Stop aux dépôts sauvages !

Zoom sur // 18

- > La vie scolaire

Jeunesse // 22

- > Le Conseil Municipal des Jeunes
- > Le tremplin citoyen

Economie // 24

- > Deux nouveaux commerces à Forges !
- > Entreprendre à Forges

Autour de nous // 25

- > Actualités de la CCPL



Retour en images // 26

Conseils municipaux // 32

Tribunes // 33-34

Carnet // 35

Agenda // 35

> Vous ne recevez pas les publications dans votre boîte aux lettres ?
Contactez le service communication par mail à communication@forges-les-bains.fr

Présentation du conseil municipal

Le conseil municipal a été élu le 3 juillet 2020.
Il est composé de vingt membres de la liste «Forges pour vous», quatre membres de la liste «Une vision pour Forges» et trois membres de la liste «Village forgeois».



**Séverine
Martin**

Madame le Maire

Les adjoints



**Christian
Chardin**

Finances



**Valérie
Rigal**

Famille et
solidarité



**Rémi
Pisano**

Urbanisme et
développement
économique

**Sabelyne
Desmedt**

Affaires
scolaires



**Gaëtan
Grangier**

Travaux



**Evelyne
Collino**

Environnement
et ruralité



**François
Basile**

Vie locale,
cadre de vie
et vie des
hameaux



**Christelle
Rippe**

Culture et
animation
événementielle



Les conseillers municipaux de la majorité

LES DÉLÉGUÉS

Irène Corvest

Déléguee à la communication



Patricia Fleureau

Déléguee à la jeunesse et au sport



Patrick Myotte

Délégué à la mobilité



Béatrice Petitpas

Déléguee aux associations



Frédéric Bonnehon



Virginie Koch



Philippe Vergnieux



Serge Ramos



Jean Salanon



Mireille Benoit



Magali Alves



Les conseillers municipaux de la minorité

Pierre Audonneau



Juliette Largeau



Yannick Sellier



Karine Faucon-Bonnet



Jörg Dettmann



Sandra Castello



Benjamin Delporte



Rencontres

La Mairie accueille deux nouveaux agents municipaux : Karima Belkacem, nouvelle Directrice Générale des Services et Margaux Maroussie, chargée de la communication. Nous leur souhaitons la bienvenue !



Karima Belkacem,
Directrice Générale des Services

Arrivée le 19 octobre au sein de la mairie dans un contexte bien particulier, Karima Belkacem succède à Monsieur Hillion parti en retraite le 31 juillet 2020 après vingt-six ans à Forges.

Quel est votre parcours professionnel ?

Après plusieurs années en tant que directrice des finances dans les collectivités territoriales, je me suis dirigée sur des postes de directions générales.

Quel va être votre rôle au sein de la commune de Forges-les-Bains ?

Mon rôle sera d'accompagner les élus dans la réalisation de leurs projets politiques. Je suis là pour coordonner l'ensemble des services et manager les agents. Je me porte garante de la gestion des ressources financières et humaines ainsi que de l'organisation de la collectivité. Parmi les missions qui me sont confiées, je veille au pilotage des orientations stratégiques de la collectivité, aux conseils et à l'assistance auprès des élus.

Quelles sont vos premières impressions ?

J'ai une très agréable impression. Forges-les-Bains est un village verdoyant où il fait bon vivre en cette période de crise sanitaire.

C'est avec grand plaisir que je viens y travailler. Le marché de Noël a eu un effet bénéfique auprès de ceux qui y sont allés, nous avons retrouvé un petit peu de magie de Noël après toutes ces longues périodes de confinement.



Margaux Maroussie,
Chargée de communication

Margaux Maroussie a pris ses fonctions le 16 novembre.

Quel est votre parcours professionnel ?

Après des études en communication, j'ai occupé un poste de chargée de communication pendant onze ans au sein d'une commune de 5000 habitants en Essonne.

En quoi consiste votre travail ?

Mon travail consiste à communiquer les actions de la collectivité aux administrés. Je travaille sur plusieurs supports : le site internet, la page Facebook, les publications municipales et tous les supports créés dans le cadre des activités du quotidien. L'enjeu principal de mon travail est d'adapter la communication à l'ensemble des administrés, quel que soit l'âge.

Qu'aimez-vous le plus dans votre travail ?

J'aime communiquer et créer. Dans une mairie, on touche à plein de choses, il n'y a pas deux jours qui se ressemblent ! J'apprécie cette diversité des tâches au quotidien.

Nous avons de nombreux projets pour cette nouvelle année, je suis heureuse de pouvoir y participer pour Forges.

PORTRAIT



Isabelle Dinis, une femme au grand coeur

Isabelle travaille à la mairie de Forges-les-Bains depuis 25 ans. Elle y a occupé de nombreux postes tout au long de sa carrière, auprès des jeunes mais aussi des personnes âgées. Pendant le confinement, Isabelle n'a pas hésité à venir travailler afin de maintenir le portage des repas aux personnes âgées et l'entretien des locaux de la commune.



Tout a commencé il y a 25 ans, lorsque je suis tombée sur une petite annonce dans le magazine de la commune, pour un poste d'animation. J'ai postulé et obtenu ce poste et c'est ainsi que j'ai débuté à la mairie. Par la suite, je suis devenue ATSEM, agent de restauration, agent d'entretien pour les écoles, puis accompagnatrice de bus pour les enfants pendant 16 ans. Je suis très attachée aux petits Forgeois que je connais depuis longtemps et qui ont maintenant bien grandi !

J'aimais beaucoup travailler au club des jeunes également, car j'aime bien le paysage, c'est dynamique...

Isabelle, quelles sont vos missions à la mairie de Forges-les-bains ?

J'ai toujours été très polyvalente dans mes missions. Actuellement, je commence à 7h45 par l'entretien des locaux des écoles, puis vers 9h30 je pars faire le portage des repas aux personnes âgées : onze personnes la semaine et le vendredi je livre également les sept personnes qui bénéficient des repas le week-end.

A mon retour, vers 12h, je m'occupe des locaux de la mairie. S'il manque du personnel, on peut aussi m'appeler pour faire du remplacement aux écoles ou en restauration. Le reste de la journée, je m'occupe des autres salles de la commune.

Comment avez-vous vécu la période covid ?

Je prenais mes précautions, je faisais très attention. On m'a demandé si je voulais travailler pendant le confinement, et je n'ai pas hésité à venir.

«J'aime beaucoup mon travail, mes collègues, voir du monde, je bouge beaucoup d'un endroit à l'autre, avec les enfants mais aussi les personnes âgées.»

J'ai continué le portage des repas et le ménage à la mairie. Je me suis adaptée pour les personnes âgées, j'ai porté un masque, je me désinfectais les mains à chaque fois, et tout s'est très bien passé.

Avec mon équipe, Aurélien, Karine, Piédade et Sébastien, nous avons un planning et une organisation bien définie par notre responsable, Françoise. Nous avons tous travaillé pendant le confinement. Je faisais très attention

à tout mais je n'ai jamais hésité à venir travailler car j'aime mon travail et j'ai pensé aux personnes âgées qui ont besoin de moi. C'était triste de ne plus voir la ville animée, de ne plus croiser personne dans les rues, alors cela m'a fait plaisir de continuer à accompagner les personnes âgées et à échanger avec elles. La cantine était vide, les enfants me manquaient beaucoup. J'aime bien

entendre les enfants dans la cour de récréation. J'étais très contente de les retrouver.

Comment préparez-vous votre départ en retraite ?

Je pars en retraite en février 2021. Je suis contente car mon réveil ne sonnera plus à 4h45 le matin ! Je vais pouvoir profiter de ma famille, de mes petits-enfants. J'aimerais partir au Portugal afin de m'occuper de mon appartement, refaire les peintures, changer ma cuisine et m'occuper de mes parents qui vivent là-bas.

Je vis au jour le jour, je vais profiter de la vie !

Covid-19 : les services municipaux s'organisent



Depuis le début de la crise sanitaire, les services de la commune continuent à assurer leurs missions et s'organisent pour faire face à l'épidémie de COVID.

Pendant le premier confinement, la mairie était fermée au public mais les agents ont continué à travailler afin d'assurer une continuité du service public. Un roulement entre les agents a été organisé au sein de la mairie afin d'éviter tout contact entre les personnes.

Les agents des services techniques avaient mis en place une permanence. Les bâtiments publics étant fermés, les principales interventions des agents ont consisté au ramassage des dépôts sauvages qui ont été beaucoup plus importants pendant cette période de confinement.

Désormais, les équipes s'adaptent et s'organisent. Les horaires de travail des agents ont été modifiés afin d'éviter les contacts entre chacun. Le télétravail a été mis en place pour certains services (finances, communication...).

Actuellement, la mairie vous accueille aux horaires habituels avec un protocole sanitaire strict.

Les usagers sont invités à se présenter individuellement avec un masque et à utiliser le gel hydro alcoolique mis à leur disposition. Un « cahier de rappel » est disponible à l'accueil de la mairie. Chaque usager doit renseigner ses coordonnées qui pourront être utilisées pour faciliter la recherche des « cas contacts » si les autorités sanitaires en font la demande.

Pour le service urbanisme, l'accueil du public est assuré uniquement sur rendez-vous.

Contact :

Tel. : 01 64 91 03 29

mairie@forges-les-bains.fr

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Lundi, jeudi : 8h30-12h

Samedi : 9h-12h

Le service urbanisme

urbanisme@forges-les-bains.fr

Protocole sanitaire renforcé dans les écoles

Pendant le premier confinement, quatre élèves de personnels soignants ont été accueillis par le service périscolaire en collaboration avec les enseignants.

Les écoles maternelle et élémentaire sont restées ouvertes pendant le second confinement, avec un protocole sanitaire renforcé.

Tous les moyens ont été mis en œuvre afin d'éviter au maximum le brassage des élèves.

Des lavabos ont été installés dans chaque classe de l'école élémentaire.

Au restaurant scolaire, tous les enfants ont pu être accueillis grâce à un aménagement des locaux et une réorganisation des roulements des agents. Conformément au protocole sanitaire, les enfants ne peuvent plus se lever pour aller chercher un pichet d'eau ou un morceau du pain. Ils doivent demander aux animateurs ou aux agents de restauration. Les

portions individuelles sont privilégiées (yaourt, fromage...).

Pour les adultes, animateurs et enseignants, les couverts sont préparés à l'avance en kit avec une serviette et du pain.

Les cours de récréation ont été scindées en cinq parties, pour que chaque niveau soit indépendant.

Pour offrir aux enfants les conditions optimales d'accueil lors des temps périscolaires, les deux parents doivent désormais justifier par une attestation de leur employeur qu'ils ne sont pas en télétravail, ou en chômage partiel.

Les enfants de l'école élémentaire ne sont plus accueillis en garderie maternelle, ils doivent être déposés directement à l'école élémentaire dès l'ouverture.

Un protocole d'accueil des enfants a été mis en place afin d'éviter les

contacts et la garderie est divisée par niveaux.

✓ **Nous avons noté une baisse de fréquentation de 40 %, l'équipe du service périscolaire salue le soutien des familles en cette période compliquée.**

Céline Lenoir, responsable du service enfance/jeunesse

Les transports scolaires continuent de fonctionner normalement.

Des placements par niveaux sont organisés dans le bus.

Le club des jeunes est resté fermé tout le temps du confinement.

✓ **Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans, en classe mais aussi pendant les récréations.**



Covid-19 : les commerces s'adaptent



Pharmacie des Thermes

Impliquée dès le début de cette pandémie et dans le respect des normes sanitaires, la pharmacie a fabriqué de la solution hydroalcoolique et a fourni les clients en masques tissus fabriqués par une association bénévole de Forges. Depuis le mois de mai, la pharmacie vous propose des tests TROD et propose depuis quelques semaines des tests antigéniques.

La pharmacie vous accueille aux horaires habituels du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et jusqu'à 19h le samedi.



Brasserie du château

La brasserie est restée ouverte pendant les confinements notamment pour la presse, la vente de tabac et le retrait des colis.

Les horaires d'ouvertures ont été adaptés de 6h30 à 14h du lundi au jeudi. Tout a été mis en place pour accueillir les clients dans les meilleures conditions. Mr Costa, gérant de la brasserie, tient à remercier le bel élan de solidarité des Forgeois qui sont venus faire leurs achats chez lui pour soutenir le commerce local.

Auto école



Elisabeth a ouvert l'auto-école en janvier 2020. Fermée pendant les deux confinements, elle vous accueille à nouveau depuis le 28 novembre. Les cours de conduite respectent le protocole sanitaire : port du masque obligatoire et désinfection du véhicule entre chaque passage.

Les cours de code en salle restent interdits mais les élèves peuvent continuer à suivre les cours de code en ligne. Elisabeth invite tous les jeunes à venir s'inscrire, tout est mis en œuvre pour vous accueillir et vous former dans les meilleures conditions.

Liloo Bien-Être



L'institut fermé pendant les confinements est désormais ouvert avec un protocole sanitaire renforcé. Le nombre de personnes est limité à l'intérieur de la boutique, et la salle d'attente de l'institut n'est plus accessible. Vous devez prendre rendez-vous par téléphone. Pendant le soin, le port du masque est obligatoire (en fonction du soin). La pièce est aérée et désinfectée après chaque soin.

Restaurant l'Arôme



Le restaurant vous propose une carte avec différentes formules à emporter autour de produits frais et de saison. Le retrait des commandes est possible tous les jours sauf le lundi, mardi et dimanche soir, de 12h à 13h30 et de 19h à 20h30. Pour passer vos commandes, contactez le restaurant la veille pour le lendemain, ou le jour même jusqu'à 11h pour le midi et jusqu'à 17h pour le soir.



Créatif Coiffure

Le salon de coiffure est ouvert depuis le 28 novembre avec un protocole sanitaire strict. Seulement deux clients peuvent être présents en même temps dans le salon et le matériel ainsi que le vestiaire sont désinfectés après chaque passage.

Les horaires sont adaptés en fonction des demandes de rendez-vous. Aurélia vous recommande donc d'anticiper et de prendre vos rendez-vous par téléphone. Sa réouverture était attendue pour de nombreux clients mais les contraintes sanitaires restent importantes pour un métier qui s'exerce dans la proximité.



La plaine fleurie

Chez Maria De Smet

La pépinière qui vous propose de nombreuses plantes mais aussi de la nourriture pour les animaux n'a pas fermé ses portes pendant les confinements. Le magasin s'est adapté aux mesures gouvernementales, un plan de circulation à sens unique a été mis en place et les gestes barrières sont respectés.

La pépinière est ouverte aux horaires habituels.

Agence immobilière



Guy Hocquet

L'agence a organisé son activité. Lors du premier confinement, des visites virtuelles ont pu être réalisées grâce au matériel 3D dont elle s'est équipée. Les visites sont possibles depuis sa réouverture dans le respect d'un protocole sanitaire strict. Les clients, vendeurs et acheteurs doivent signer une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils ne présentent aucun symptôme du COVID. Les signatures électroniques et les rendez-vous par visio sont privilégiés.

Une opération « solidarité commerçants » est en cours jusqu'au 31 janvier. Pour toute signature d'un mandat de vente avec l'agence, vous recevrez cinq bons d'achats d'une valeur de 10€ chacun, valables chez les commerçants partenaires de Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges et Limours.

i COVID 19

Les sites d'infos à consulter :

- > Le site du gouvernement : gouvernement.fr/info-COVID
- > Le site de la Préfecture de l'Essonne : <https://www.essonne.gouv.fr/>

Une communication ciblée au service des Forgeois

> **Le Petit Forgeois** : nous conservons notre magazine trimestriel, de plusieurs pages, qui sera une rétrospective des événements et actualités qui ont eu lieu sur la commune.

> **La P'tite Forgeoise** : nous conservons aussi cette lettre d'information bimensuelle, de deux à quatre pages selon les actualités, qui permettra de donner un condensé d'informations et d'actualités sur le présent et les événements à venir.

> **Les Forges Flash Infos** : nouveau document qui sera affiché sur l'ensemble des panneaux de la commune (hameaux compris) et qui présente une information générale urgente à destination des personnes qui ne sont pas connectées.

> **Le site internet de la Mairie** va être refondu afin de prendre en compte les besoins actuels et de moderniser les techniques utilisées.

> **Les réseaux sociaux** : toujours d'actualité, le Facebook de la Mairie garde sa place pour tous les abonnés.

> **Panneau lumineux d'informations** : nous avons en projet de mettre en place un panneau lumineux au niveau de la place centrale de Forges. Pourquoi à cet endroit ? Parce que quelles que soient les personnes, la majorité des Forgeois(es) y viennent au moins pour une chose : marché, église, maison médicale, pharmacie, commerces et future boulangerie. Ce panneau permettra de faire défiler et de rappeler plusieurs informations du moment.

> **Une nouvelle application** en cours d'acquisition et de paramétrage : déjà utilisée dans beaucoup de communes voisines, elle permettra avant tout de signaler des problèmes ou anomalies (nids de poule, chutes de branches, dépôts sauvages, problèmes divers,...) de façon instantanée et sur l'ensemble du territoire en fonction des communes où vous serez abonnés. Mais surtout, elle nous servira de canal de communication digital pour diffuser tout type d'informations générales ou de façon ciblée (écoles, mairie, Services Techniques) : une prochaine p'tite forgeoise dédiée sera réalisée sur le lancement de cette application.

> **Une nouvelle identité visuelle pour Forges-les-Bains** : modernité et simplicité

Après différentes propositions et ajustements, le nouveau logo de la Mairie va dès à présent s'inviter sur les documents administratifs et supports de communications.

Ce nouveau logo traduit un changement visuel moderne et assumé. Forges est une ville dynamique au service de ses habitants. Pour l'inscrire dans le temps, la commune a opté pour un visuel simple, lisible et dynamique. Magazine, affiches, banderoles, flyers, guides, site internet et page Facebook, en-tête de courrier... l'ensemble des supports a été revu pour vous proposer une communication contemporaine et homogène, l'objectif poursuivi étant l'identification et la reconnaissance immédiate de la commune.



Irène CORVEST Conseillère déléguée à la communication

Pour qu'une communication soit efficace, il faut que le message soit délivré, reçu et compris. Afin d'atteindre notre objectif sur cette nouvelle mandature, nous allons donc appliquer cette stratégie.

Vous avez pu constater en page six que nous avons recruté une nouvelle chargée de communication, Madame Margaux Maroussie, qui sera dédiée à temps plein à la communication pour notre commune. Que ce soit au sein de notre commune pour l'ensemble des Forgeois(es) ou bien à l'extérieur, pour faire connaître notre village.

Notre objectif est de mettre en place un maximum de canaux de communication pour atteindre l'ensemble des Forgeois(es) quel que soit leur âge. Pour cela, nous avons plusieurs projets que vous pouvez découvrir sur cette page.

Afin de suivre la compréhension de nos messages, nous allons vous donner la parole régulièrement au travers d'enquêtes ou de sondages ciblés.

Dernière nouveauté : dans notre Petit Forgeois, à compter de ce numéro, nous avons décidé de partager avec vous notre compréhension de la vie locale et interne d'une municipalité, sous forme d'un « Vis-ma-vie » en vous présentant toutes ces personnes qui œuvrent, pour certaines depuis des dizaines d'années, pour notre belle commune : les agents communaux.

Dans la rubrique « Zoom sur... » présente à chaque numéro, nous allons vous expliquer le fonctionnement des différents services de la commune et vous présenter toutes ces personnes, qui loin des mouvements des élus, restent là, au quotidien dans leur rôle d'agents municipaux et travaillent à faire en sorte que nous conservions ce « bon vivre » que nous sommes tous venus trouver à Forges-les-Bains.

FORGES
les bains

Transport à la demande : pour vous déplacer, réservez un TAD !



Depuis le 31 août 2020, la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), en partenariat avec Île-de-France Mobilités et le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse, mettent en œuvre une phase d'expérimentation du transport à la demande.



Comment réserver votre trajet ?

Vous pouvez réserver votre trajet jusqu'à la dernière minute :

- Via l'application Tàd Île-de-France Mobilités
- Via le site Internet tad.idfmobilites.fr/pays-de-limours, 7j/7 et 24h/24.
- Par téléphone au 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Le service fonctionne selon le schéma suivant :

DU LUNDI AU VENDREDI :

> **Aux heures de pointe de 7h à 9h30 et de 16h30 à 19h45** : rabattement vers les lignes de bus et les gares les plus proches.

À Forges, rabattement sur la gare autoroutière à Briis-sous-Forges et sur le RER C, gare de Breuillet-Village.

> **Aux heures creuses de 9h30 à 16h30 sur l'ensemble des territoires.**

Sur le territoire de la CCPL, 215 points d'arrêts sont matérialisés. Vous pouvez consulter la liste complète de ces arrêts au sein du Pays de Limours sur le site internet de la CCPL.

L'expérimentation du TàD sur le territoire sera menée durant deux années. Le dispositif volontairement souple pourra être ajusté durant cette période en fonction des résultats de fréquentation et du retour utilisateurs.

Pour en savoir plus : cc-paysdelimours.fr

Vous êtes utilisateur du TAD à Forges ?
N'hésitez pas à nous adresser vos retours sur le fonctionnement de ce nouveau service, par mail: mairie@forges-les-bains.fr

Une nouvelle liaison douce intercommunale



L'aménagement de voies de circulation douces, piétonnes et cyclables se poursuit sur le territoire, notamment en direction des gares. La nouvelle liaison douce intercommunale à Boullay-les-Troux a été inaugurée le samedi 10 octobre 2020.

Cette liaison cyclopédestre a été réalisée entre la gare de Boullay-les-Troux et la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Sur une distance de 2,3 kilomètres, cette piste emprunte l'ancienne voie de chemin de fer dite «ligne de Sceaux» qui n'est plus en service depuis 1939. Les différents usagers, à pied et à vélos (VTC, vélos de ville, etc.), peuvent désormais emprunter cette voie de manière confortable et sécurisée.

Les travaux d'aménagement du deuxième tronçon jusqu'à Limours suivront prochainement.



Patrick Myotte, conseiller municipal chargé de la mobilité, Laure Darcos et Jean-Raymond Hugonet, sénateurs de l'Essonne, Dany Boyer, présidente de la CCPL et notre nouveau sous-préfet Alexander Grimaud.

À NOTER
Réunion «mobilité»
Vendredi 22 janvier à 19h, salle du conseil municipal à la mairie

PLAN D'URGENCE : DEVENEZ BÉNÉVOLE !



Pendant le confinement, les membres de la commission ont participé à la tenue et au suivi du registre des personnes vulnérables composé de quarante personnes.

Ces personnes ont été appelées plusieurs fois par semaine afin de prendre de leurs nouvelles. Les bénévoles ont également fait quelques courses pour certains d'entre eux.

La mairie lance un appel aux bénévoles dans le cadre de son plan d'urgence.

Si vous souhaitez vous investir auprès des personnes vulnérables de votre commune dans le cadre du plan d'urgence (canicule, grand froid, inondation...) inscrivez-vous sur le registre des bénévoles. Complétez et renvoyez le bulletin ci-contre à remettre à la mairie, ou à envoyer par mail à valerie.rigal@forges-les-bains.fr

> Pour en savoir plus : contactez la mairie au 01 64 91 03 29

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes âgées de plus de 65 ans, isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent s'inscrire au registre des personnes vulnérables de la commune.

Ce registre est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. A Forges-les-Bains, il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation.

> Pour vous inscrire, contactez la mairie au 01 64 91 03 29, ou par mail mairie@forges-les-bains.fr



RETOUR SUR LE PLAN CANICULE



Activé chaque année du 1er juin au 15 septembre par le gouvernement, le Plan Canicule a pour but d'informer la population française sur les recommandations sanitaires et de protéger les personnes les plus vulnérables (âgées, handicapées, enfants...) pendant les vagues de chaleur.

La commission « Famille et Solidarité » a mis en place cet été le plan canicule demandé en urgence par la préfecture.

Début juillet, un courrier a été envoyé à toutes les personnes de plus de 65 ans, pour leur rappeler les consignes en cas de canicule mais aussi les informer qu'ils pouvaient avoir accès à la télésurveillance, celle-ci étant subventionnée par le département et pouvant même être gratuite pour certains.

L'épisode de canicule du mois d'août a donc pu se gérer en toute sérénité avec les membres de la commission. Des appels réguliers ont été mis en place pour les personnes vulnérables. Sans réponse, les bénévoles se sont déplacés directement à leur domicile pour s'assurer que tout allait bien. Un fichier de suivi a été réalisé afin de répondre aux demandes de la préfecture.



BÉNÉVOLE POUR LE PLAN D'URGENCE

INFORMATIONS À INDIQUER POUR VOTRE INSCRIPTION :

> Prénom et nom :

> Adresse :

> Numéro de téléphone :

> Quel type d'aide pouvez-vous apporter ? (appels, visites, hébergements...)

CRÉATION DU CONSEIL DES SAGES : ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE !

La Commune souhaite promouvoir la démocratie participative par la création d'instances consultatives réunissant les citoyens et leur donnant la parole.



Les personnes d'au moins soixante-cinq ans, qui représentent une proportion importante de la population forgeoise, sont de plus en plus nombreuses à vouloir mettre leur temps libre, leurs compétences, leur expérience, leur mémoire et leur savoir-faire au service des autres pour vivre une retraite active et solidaire.

Dans ce contexte, la municipalité souhaite créer un Conseil des Sages.

Il s'agit d'un groupe de réflexion et de propositions qui, par ses avis et études, éclaire le conseil municipal et apporte une critique constructive.

Les principes fondamentaux et la détermination des règles applicables seront formalisés par une charte, consultable à la mairie.

Si vous souhaitez faire partie du Conseil des Sages, envoyez votre candidature à la mairie, en complétant le bulletin de candidature ci-contre avant le 15 mars 2021.

> Pour en savoir plus : contactez la mairie au 01 64 91 03 29 ou valerie.rigal@forges-les-bains.fr

CANDIDATURE AU CONSEIL DES SAGES

Conditions d'éligibilité :

- Age : à partir de 65 ans
- Disponibilité : en principe les membres du Conseil des Sages sont des retraités sans activités professionnelles, ou qui ont des activités réduites ou temporaires
- Lien avec la commune : inscription sur les listes électorales ou justificatif de domicile

Je soussigné(e),

> Mr Mme

> Nom :

> Prénom :

> Date de naissance :

> Age :

> Domicilié(e) au :

91470 Forges-les-Bains

> Téléphone :

Inscription sur les listes électorale :

oui non

Souhaite présenter ma candidature au Conseil des Sages de la commune de Forges-Les-Bains.

Je joins mon justificatif de domicile si je ne suis pas inscrit sur les listes électorales

Date :

Signature :

Colis de Noël des Aînés

Cette année, en raison des conditions sanitaires, le traditionnel repas des aînés a été annulé.

La distribution des colis de Noël a été maintenue et ce sont 260 colis qui ont été distribués aux Forgeois de plus de soixante-cinq ans.

Les colis sont composés de produits d'artisans locaux afin de les soutenir en cette période difficile. La préparation et la distribution ont été réalisées par les élus et bénévoles.



Un repas de fin d'année offert aux personnes isolées

La mairie a offert et distribué jeudi 31 décembre dix huit paniers repas aux personnes vulnérables et isolées pour le Nouvel an. Ces paniers ont été réalisés par le restaurant «L'arôme» et les boissons fournies par le Bar du Château.



Un cadeau de naissance pour les bébés forgeois

Un sac en coton biologique accompagné d'une spécialité de la mairie est offert à tous les nouveaux-nés pour leur souhaiter la bienvenue !

Peu après la déclaration de naissance de votre enfant à la mairie de Forges, vous recevrez un courrier vous invitant à vous rendre à la mairie afin de recevoir votre cadeau.

Boîtes de Noël pour les plus démunis : MERCI POUR VOS PARTICIPATIONS !



En cette période particulière, la Mairie a souhaité mettre en avant l'action solidaire « Boîte de Noël pour les plus démunis ». Une information a été diffusée sur le site internet et la page Facebook début novembre afin d'inviter les Forgeois à réaliser ces boîtes cadeaux. L'opération a été un

vrai succès puisque ce sont cinquante-trois cadeaux qui ont été déposés à la mairie ! Les colis ont été remis aux douze Forgeois inscrits au CCAS et les quarante et un autres colis, à l'association «Monde en marge, monde en marche» afin d'être remis aux personnes vulnérables sur le département.

Merci à tous les participants pour ce bel élan de solidarité !



➤ Le représentant de l'association «Monde en marge, monde en marche» venu récupérer les cadeaux.

Francois Basile, maire adjoint chargé de la vie locale, du cadre de vie et de la vie des hameaux a commencé ses rencontres avec plusieurs représentants des quartiers de la commune.

Madame le Maire était présente lors de plusieurs de ces rendez-vous. Les hameaux et les quartiers qui ont été déjà été consultés sont : Ardillières, Malassis, l'Alouetterie, le Bourg, Chardonnet et Bajolet.

Les échanges ont été enrichissants et constructifs. Je reviendrai vers vous rapidement pour vous informer des retours suite à vos diverses demandes.



François Basile

francois.basile@forges-les-bains.fr



Appel à bénévoles pour être « contact » de quartier : créons du lien !

La mairie est à la recherche de personnes volontaires pour devenir « contact de quartier ».

Vous serez ainsi un interlocuteur privilégié pour les habitants de votre secteur et pourrez faire remonter leurs observations et demandes auprès des élus et des services municipaux. Régulièrement, vous serez aussi invités à des réunions thématiques comme la mobilité, la sécurité routière, la tranquillité publique, l'environnement.



Envoyez votre candidature par mail, précisant vos nom, prénom et adresse auprès du service Communication : communication@forges-les-bains.fr

PROCHAINES RÉUNIONS DE QUARTIER

- LE PARC // **29 janvier à 17h**
- CHARDONNET // **30 janvier à 10h**
Rendez-vous rue des mares / rue Saint Jean
- MALASSIS // **30 janvier à 11h30**
Rendez-vous au terrain de boules
- BAJOLET // **30 janvier à 15h**
Rendez-vous au niveau de l'abribus départemental
- ARDILLIERES // **5 février à 17h**
Rendez-vous sur la place
- BOIS D'ARDEAU // **6 février à 15h**
Rendez-vous rue de la Butte, chemin du poulailler
- ALOUETTERIE // **6 février à 16h30**
- PARCOURS À TRAVERS LE BOURG > **6 février** : départ de la mairie à 10h et retour sur la place du marché à 13h.

Point sur les travaux réalisés et à venir

> **Les travaux à l'école élémentaire** : des lavabos ont été installés pour chaque classe afin de répondre aux exigences sanitaires. Une rampe d'accès a été réalisée dans la cour de récréation vers le périscolaire. La chaudière du service périscolaire âgée de 27 ans a été remplacée.

> **Afin d'éviter une panne de chaudière de la salle Floréal** qui a désormais plus de 20 ans, trois devis ont été demandés en prévision.

> **Les travaux du cimetière** sont achevés mais quelques réserves ont été soumises au maître d'ouvrage.

> **Une zone bleue a été mise en place sur le parking de l'AMM.** La peinture sera finalisée en fonction de la météo.

> **Plusieurs poteaux penchés sur la commune ont été signalés** depuis un certain temps. La municipalité a un contrat de maintenance auprès d'une société chargée de contrôler l'état de ces poteaux. Le responsable des services en charge du dossier a quitté la commune. Le nouveau responsable arrivant fin janvier, il devra s'assurer que l'entreprise a bien mis en place le suivi et le remplacement des poteaux concernés. Il en va de même pour les différents problèmes sur l'éclairage public à Bois d'Ardeau, Bajolet, rue des Acacias : la société chargée de la maintenance a été contactée, elle doit intervenir dans les meilleurs délais.

> **A l'Alouetterie, des travaux d'assainissement vont être entrepris** pour une partie des maisons se trouvant sur la gauche en allant vers Angervilliers.

> **A l'église**, plusieurs opérateurs ont installé leur antenne dans le clocher

pour le déploiement de leur réseau. La municipalité s'est aperçue qu'un des opérateurs avait installé son matériel à la place d'un autre, créant des dysfonctionnements. La mairie s'est rapprochée du diocèse et des opérateurs afin de pouvoir rétablir l'équilibre. Le problème est en passe d'être résolu avec le diocèse qui n'avait pas été associé à la dernière convention d'occupation du clocher et avec les opérateurs concernés.

> Touche finale à la rénovation de l'église, **les services techniques ont installé les coffres** pour cacher les câbles des bancs chauffants.

> **Dépôts sauvages** : nous remercions les Forgeois qui ont signalé ces dépôts en mairie. Ceux-ci ne peuvent pas toujours être évacués aussi vite que voulu. En effet après le signalement fait en gendarmerie, un dépôt de plainte doit être fait avant que celle-ci puisse se déplacer pour constater et chercher éventuellement des indices. Suite au dépôt constitué d'ardoises et de plaque en fibro-ciment sur le chemin montant au Chardonnet, la municipalité a contacté le département afin que celui-ci puisse prendre en charge le coût de l'enlèvement. Ce qui explique que le chemin n'ait pu être nettoyé aussitôt.

> **A Vitalis, Clos Forgia, suite à plusieurs relances, le constructeur honore progressivement ses engagements** : plantations de haies, carports végétalisés, élagage des arbres se trouvant à présent trop près des immeubles... la rétrocession ne pourra avoir lieu sans l'achèvement total des travaux. Nous en profitons pour demander aux habitants du Clos Forgia de bien vouloir respecter les lieux en mettant leurs sacs poubelle dans les containers enterrés et les

cartons pliés dans la borne située à l'entrée de la rue Beauparrain. Les emballages cartons volumineux, les encombrants et le verre ne doivent pas être déposés à côté des bornes. Une déchetterie est à votre disposition à Briis-sous-Forges.

> **Sur la départementale vers Dourdan**, le panneau au croisement de la voie pour tourner à Chardonnet a été remplacé par un panneau plus petit afin de ne pas gêner la visibilité des automobilistes. Un panneau indiquant la présence d'engins agricoles a été demandé au département qui doit en étudier l'opportunité.

> **Un panneau va être installé dès réception sur la «route neuve»**, route en sortie de Forges vers Bois d'Ardeau/ Bajolet, afin de rappeler aux automobilistes qu'ils sont bien en sens unique mais qu'ils peuvent tout de même croiser des engins agricoles.

> Rappel : toute parcelle classée en Espace Boisé Classé ne peut être déboisée.

> **Les services techniques se sont mobilisés pour l'organisation du marché de Noël** : nettoyage du parc, montage et démontage des barnums, des chalets et des planchers. Merci à toute l'équipe.



Préserver la beauté et la vie de notre environnement

Protéger l'environnement, c'est préserver la biodiversité dont nous avons besoin.

Pour cela, il existe des gestes simples à adopter.

Cela commence par le respect du milieu naturel qui vous accueille lors de vos promenades.

Après un pique-nique, ne laissez rien derrière vous et ramenez vos déchets alimentaires, emballages, votre mégot de cigarette... Une fois chez vous, pensez au tri ! Pensez à recycler les matériaux comme le carton, le papier ou le verre...

Pour les déchets conséquents, utilisez la déchetterie de Briis-sous-Forges mise à votre disposition.

Si vous faites appel à un professionnel qui prendra en charge vos déchets, demandez-lui la facture de la déchetterie attestant que vos déchets ont bien été déposés. Pour les encombrants, vous pouvez prendre contact avec le SIREDOM pour récupérer vos déchets directement chez vous.

Déchetterie de Briis-sous-forges :

RD 152 direction Courson Monteloup
91640 BRIIS-SOUS-FORGES
06 40 09 44 44

Ouverture :

- > le mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45
- > le vendredi de 14h à 17h45
- > le dimanche de 9h à 12h45

CE QUE DIT LA LOI :

ABANDON D'ORDURES

68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant l'infraction

180 € au-delà de ce délai.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à **1500 €**, ainsi que la confiscation du véhicule.



STOP aux dépôts sauvages !

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, **les dépôts sauvages sont passibles de sanctions** car quelle que soit leur nature (gravats, électroménager, alimentaires, déchets verts...), ils polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'Homme. Certains dépôts sauvages peuvent en effet contenir des matériaux nocifs tels que l'amiante. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, même les déchets verts ne sont pas les bienvenus en forêt : ils favorisent les plantes envahissantes, mettent beaucoup de temps à se transformer en humus : ces résidus dégradent les sols forestiers pouvant même les asphyxier !

La Commune organise régulièrement avec le Conseil Municipal des Jeunes le nettoyage des chemins ; le 11 octobre dernier, ce sont une quinzaine de sacs de 100 litres qui ont été remplis de canettes, plastiques, masques, ferraille et autres objets divers.



Dépôts sauvages à Forges



Forges-les-Bains est victime chaque année d'une vingtaine de dépôts sauvages (gravats, mobilier, déchets verts...) dont l'évacuation coûte environ 25 000€, autant dire un budget annuel conséquent qui pourrait servir à des services plus utiles pour les Forgeois. La commune étudie donc la pose de caméras et pièges photos pour enrayer cette pollution et garder propres nos chemins et nos bois pour notre bien-être et celui de la nature.

Respecter l'environnement, c'est assurer un cadre de vie agréable pour tous et une meilleure propreté de la ville !

Pour cela, il est nécessaire de respecter les jours et horaires de sortie des bacs de collecte des déchets ménagers, des cartons, des emballages et du verre, et de porter ses encombrants à la déchetterie.



Lorsque vous déposez vos enfants à l'école, en classe de maternelle ou en primaire, plusieurs services travaillent main dans la main pour prendre en charge vos enfants.

L'Éducation nationale

(Rappel du rôle et des responsabilités source « education.gouv.fr – l'état 7712 » Mai 2020) :

L'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public.

Si certaines compétences en matière scolaire ont été transférées aux collectivités territoriales afin de rapprocher le lieu de la décision des citoyens, l'État est compétent en ce qui concerne notamment la pédagogie, les programmes scolaires, les diplômes nationaux, la gestion des personnels enseignants, etc.

> L'État a pour missions :

- la définition des voies de formation, la fixation des programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements
- la définition et la délivrance des diplômes nationaux

- le recrutement et la gestion des personnels qui dépendent de sa responsabilité
- la répartition des moyens qu'il consacre à l'éducation, afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public
- le contrôle et l'évaluation des politiques éducatives, en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du système éducatif.

> L'État finance :

- certains moyens indispensables à la création et au fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées : la formation, l'affectation et la rémunération du personnel enseignant notamment
- des dépenses dites pédagogiques : matériels informatiques, équipements spécialisés en électronique, équipements audiovisuels, et matériels nécessaires à l'enseignement de la technologie.

Récapitulatif des domaines de compétences

Domaines de compétence	École	Collège	Lycée
Enseignement : définition des programmes	Etat	Etat	Etat
Diplômes : définition et délivrance	—	Etat	Etat
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune	Département	Région
Fonctionnement pédagogique	Commune	Etat	Etat
Gestion des personnels enseignants :	Etat	Etat	Etat
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé	Etat	Etat	Etat
Gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service	Commune	Département	Région

Le service Restauration, Entretien & ATSEM

Ce service fera l'objet d'un nouvel article « Zoom sur... » dans un prochain numéro du Petit Forgeois.

Toutefois pour une compréhension globale du fonctionnement et en résumé, ce service sous la responsabilité de Françoise Goncalves depuis treize années à Forges, gère :

> l'entretien de l'ensemble des bâtiments de la commune : écoles maternelles et primaires, toutes les salles et tous les bâtiments municipaux (Maison des associations, Services Techniques, Mairie, Thermes, Club des Jeunes...)

> La restauration scolaire pour les deux écoles (maternelles et primaires) : commande des repas, gestion, suivi, contrôle et traçabilité, préparation, chauffe, mise à disposition, débarrassage et nettoyage des cuisines et des salles de restauration, préparation et mise à disposition des goûters

> l'équipe des ATSEM (ou Agents Territoriaux Spécialisés Des Écoles Maternelles) pour l'école maternelle.



Le service Péri-scolaire

Le service péri-scolaire est en charge de l'animation des enfants sur les deux écoles : primaire et maternelle.

Ils ont la responsabilité de l'accueil dit péri-scolaire, c'est-à-dire, sur l'ensemble du temps en dehors des horaires de l'éducation nationale : à savoir avant le début des cours, sur le temps du midi et à la fin des cours, ainsi que le mercredi et pendant les vacances scolaires pour la maternelle.

Ils ont aussi la charge de l'accompagnement des enfants pendant les transports scolaires.

Organisation :

Le service est sous la responsabilité de Céline Lenoir, arrivée récemment à Forges Les Bains (1er janvier 2020), juste avant le début de la période COVID. Céline est aussi en charge du club des jeunes qui nécessite pour chaque animateur affecté, des diplômes spécifiques.

Pour chaque école, il y a un référent et des adjoints.

École maternelle :

> référente : Céline Allegria

> adjointes : Blandine Loubert et Clémence Descieux

École primaire :

> référente : Justine Viault

> adjoint : Alan Lekien



Fonctionnement et activités :

Afin de garantir la sécurité nécessaire et respecter les règles imposées par la gestion d'enfants (1 adulte pour un nombre dédié d'enfants par niveau), les inscriptions anticipées sont primordiales.

Au-delà de la problématique de gestion (commande) des repas qui sont prévus à l'avance, le nombre d'agents nécessaires à chaque activité est lié au nombre d'enfants présents. **C'est pourquoi, toute absence d'un enfant doit être signifiée avant 10h le matin et tout changement d'inscription (bus, cantine, garderie) doit être signalé en fonction du règlement intérieur signé par les parents en début d'année scolaire.**

Transport scolaire :

- Le transport est pris en charge par la commune à raison de 128€ par an et par enfant véhiculé.

- L'inscription doit être faite à l'année (pour la période scolaire) ou par période (entre chaque vacances scolaires). C'est ce respect des inscriptions qui permet à la commune de gérer le budget à attribuer à ce poste.

- En complément, la commune met à disposition des agents pour chacun des trajets (lignes) pour accompagner les enfants et les prendre en charge.

Le matin ce sont les animateurs, le soir ce sont les ATSEM et les animateurs en cas de besoin.

En fonction du niveau scolaire, les enfants sont accompagnés :

- **école maternelle** : le matin, les enfants sont accompagnés par les animateurs dans leur classe et sont accueillis par les ATSEM à leur arrivée. Le soir, en fonction de la liste des enfants inscrits, les ATSEM et les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe afin de les accompagner aux bus selon leur ligne.

- **école primaire** : le matin, les enfants de CP & CE1 sont déposés dans leur cour (en haut) et les autres élèves (CE2 à CM2) rejoignent leur cour (en bas) à la descente du bus et après contrôle des animateurs. Le soir, les animateurs vont chercher les enfants de CP/CE1 dans leur classe pour les accompagner aux bus. Les autres enfants rejoignent les bus à la sortie de leurs cours. Chaque enseignant a la liste des enfants inscrits aux bus afin de le leur rappeler.

L'importance des inscriptions et des communications à prévoir de façon anticipée pour gérer au mieux tous ces mouvements est ici primordiale.

>

La Savac est actuellement titulaire du marché sur notre commune.

Les bus mis à disposition par la SAVAC sont aussi utilisés pour d'autres lignes en dehors du ramassage scolaire, c'est pourquoi chaque ligne et donc chaque bus doit tenir compte d'un horaire à respecter, d'où l'importance de la ponctualité demandée aux parents pour déposer leurs enfants aux arrêts prévus.



La Savac s'emploie à avoir toujours les mêmes chauffeurs qui connaissent les trajets. Il peut cependant arriver que ponctuellement, il y ait de nouveaux chauffeurs : il est alors ici aussi primordial que les arrêts soient respectés.

Depuis le COVID, les enfants sont séparés par classe dans le bus et sont placés sur des sièges séparés tant que la capacité le permet et que les nombres d'inscrits sont prévus à l'avance, c'est ce qui détermine le type de bus que la SAVAC met à notre disposition.



..... : Temps de restauration du midi :

Le midi, à l'heure des repas, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs. En fonction des changements de planning indiqués dans le respect du règlement intérieur (inscription ou désinscription le jour précédent avant 10h), les animateurs montent dans chaque classe (primaire et maternelle) avant la sonnerie afin d'aller chercher les enfants pour le repas. Pour la maternelle, les animateurs sont accompagnés par les ATSEM.

..... : Depuis les mesures sanitaires, des roulements et des séparations ont été établies pour respecter au maximum les distanciations.

Les tables des deux services ne sont pas les mêmes car les agents n'ont pas le temps de nettoyer les tables. Donc, il y a bien plusieurs tables par classe mais elles ne sont pas utilisées en même temps. Les enfants du deuxième service ont un temps d'attente en récréation avant le repas. Pour le primaire, les enfants ne peuvent plus se lever dans les salles, les fruits sont mis à disposition unitairement et tout est préparé dans des petits ramequins en plastique de façon individuelle, les yaourts sont déjà séparés et le pain est distribué par un agent avec une pince. Pour la maternelle, les différents plats sont préparés dans des barquettes et sont filmés. Ce sont les animateurs de chaque classe qui servent les enfants avec l'aide des ATSEM.



..... Horaires d'accueil du temps scolaire :

7h
Accueil du
périscolaire

8h40
Ouverture des
écoles

11h45-13h20
Le temps du
midi

16h30 >> 19h
Accueil du soir

17h - 18h
Etudes



Garderie :

La garderie fonctionne le matin entre 7h et 8h45 et le soir entre 16h30 et 19h

Le matin :

- Tous les enfants qui arrivent avant 8h doivent être déposés à l'école maternelle dans le nouveau module. Après 8h les enfants de primaire sont déposés en garderie de primaire. Les enfants sont pointés sur la tablette afin de valider les inscriptions.

- Des activités sont prévues pour chaque tranche d'âge et sont organisés par les animateurs.

- Depuis le COVID, les mesures à respecter imposent aux animateurs de devoir gérer l'accueil individuel : ouverture de la porte à chaque sonnerie, accueil de chaque enfant, validation de l'inscription.

Le soir :

Les animateurs montent chercher les enfants de maternelle et de CP/CE1 dans leur classe. Ils sont ensuite accompagnés jusqu'à la garderie où ils vont pouvoir prendre un goûter. Les enfants de CE2 à CM2 doivent rejoindre la garderie pour prendre leur goûter. Les enseignantes ont la liste des inscrits et rappellent aux enfants qu'ils doivent rejoindre les animateurs. **Il est très important de prévenir à l'avance qu'un enfant ne viendra pas en garderie du soir car il pourra alors être pointé absent s'il n'est pas là.**

Les goûters sont commandés à l'avance et conservés dans les réfrigérateurs dédiés. Les agents de la restauration ont préparé en début d'après midi tous les goûters et les

couverts, verres et serviettes nécessaires. Les enfants sont servis par les animateurs.

L'heure du goûter est de 16h30-16h40 en fonction des horaires de sorties, jusqu'à 17h. C'est pourquoi les enfants qui sont inscrits ne peuvent pas être remis aux parents avant 17h, car tous les animateurs sont occupés à gérer le goûter et ne sont pas sur les lieux de garderie.

Nous vous avons donné un premier aperçu du fonctionnement du service.

Dans un deuxième article nous vous présenterons les animateurs et nous vous raconterons un peu plus en détail avec quelques anecdotes la vie des enfants au périscolaire.

À suivre ...



INFORMATION

Retour sur l'organisation de l'école maternelle pendant les vacances de la Toussaint

Suite à la Covid-19, au retour des vacances de la Toussaint, une maîtresse de grande section de maternelle classée personne à risque a été placée en distanciel. L'Education nationale ne prévoyant pas de remplacement dans ce cas, ses élèves auraient dû être répartis dans les autres classes de maternelle compromettant le protocole sanitaire mis en place à la rentrée de septembre entre l'équipe enseignante et le service périscolaire (limitation du brassage des élèves notamment) et engendrant une surcharge des classes. La municipalité a fait son possible pour éviter cela et au retour des vacances, des élues se sont relayées afin d'assurer le maintien des élèves dans leur classe pour limiter le brassage et donner aux parents le temps de s'organiser.

En parallèle, le maire s'est rapproché de l'académie afin de trouver une solution durable qui permettait aux enfants de l'enseignante en distanciel de rester dans leur classe et de poursuivre leur apprentissage sans remise en cause du protocole sanitaire et de l'organisation des autres classes. Les enseignants, les associations de parents d'élèves et les élus ont parlé d'une seule voix auprès de l'académie qui a accepté de recruter des contractuels, plusieurs écoles se trouvant dans une situation similaire : une contractuelle est arrivée début décembre à Forges après une formation accélérée, et assure jusqu'aux vacances de février le relais entre l'enseignante en distanciel et les enfants pour faciliter la poursuite de leur apprentissage.



Le Conseil Municipal des Jeunes

Cette année particulière a bouleversé les projets du Conseil Municipal des Jeunes. Le comité de pilotage s'est donc réuni et a décidé de prolonger le mandat des conseillers du CMJ actuel d'un an. Tous les jeunes ont souhaité continuer cette belle aventure ! Le mandat s'achèvera en décembre 2021. Les candidats volontaires aux prochaines élections pourront se présenter de septembre à fin novembre 2021.

VISITE DU MUSÉE DES DEUX GUERRES

Cérémonie du ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe

Au mois de juin, le CMJ avait prévu une sortie avec les deux classes de CM 2 pour visiter le musée des deux guerres et assister au ravivage de la flamme. Malheureusement, seuls les jeunes conseillers ont pu participer à la cérémonie.



« Participer au ravivage de la flamme, c'est accomplir un devoir de mémoire. »

Malo, Jeanne et Nathalie ont été choisis par une commissaire pour raviver la flamme et signer le livre d'or. Célia portait le drapeau « enfant de l'Essonne », offert par Madame Dany Boyer, conseillère départementale de l'Essonne et présidente de la CCPL.

QUESTION ?

En quelle année a eu lieu la première cérémonie du ravivage de la flamme ?
le 11 novembre : 1921, 1922 ou 1923 ?

EN 2021...

Cette année, le service jeunesse prévoit de visiter le Sénat, l'Assemblée Nationale et le département. Le congrès à Arras a été reporté en octobre 2021

Entre les réunions en Zooms et le présentiel, le CMJ se réinvente avec d'autres techniques d'animation et continue d'avancer sur des projets variés dont un jumelage avec Fort-de-France, un carnaval et des projets orientés vers l'intergénérationnel.

LE TREMPLIN CITOYEN S'ADAPTE AU COVID !

En Essonne, de nombreux jeunes se mobilisent au quotidien. Confection de masques, soutien scolaire, participation à des collectes alimentaires et bien d'autres services rythment leurs vies. Le Département continue de valoriser financièrement ces initiatives grâce au dispositif Tremplin Citoyen adapté au contexte sanitaire.

Deux dispositifs ont été mis en place :

- **Un tremplin COVID 2** : le tremplin COVID permet aux jeunes de déposer un second tremplin, pour des missions relevant de la gestion de la crise, dans des associations ou des collectivités (40h / 400€).

- **Un tremplin COVID SOCIAL** qui consiste à permettre aux jeunes de faire 80h d'engagement pour 800€ pour réaliser un projet d'autonomie, auprès d'associations caritatives, des épiceries sociales, d'associations dont l'activité principale est de s'occuper des personnes âgées et handicapées.



Les missions éligibles à ces deux tremplins devront être effectuées entre le 14 octobre et le 16 février 2021.

Les jeunes concernés ont jusqu'au 1er juillet 2021 pour transmettre leur dossier Tremplin Spécial COVID 19 ou tremplin SOCIAL.

Dossiers disponibles sur : <https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/jeunesse-tremplin-citoyen/le-tremplin-citoyen>



Réponse : Le 11 novembre 1923, la Flamme est allumée par André Maginot, alors ministre de la Guerre. Depuis cette date, la Flamme ne s'est jamais éteinte et chaque soir, à 18h30 sous l'Arc de Triomphe, une cérémonie solennelle de ravivage y est organisée.



Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes
en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application
notamment dans les
lieux où la distanciation
sociale est difficile à
mettre en œuvre



Je suis alerté si j'ai eu un
contact à risque et j'alerte
les personnes qui ont été à
proximité ces derniers jours
si je suis diagnostiqué
comme un cas de COVID-19



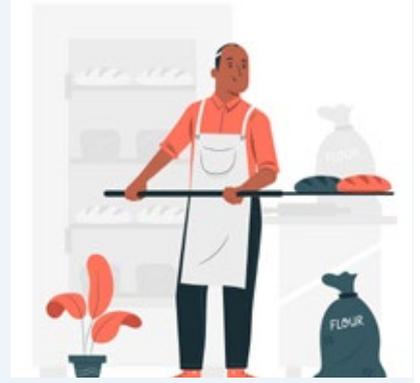
Je m'informe sur
l'épidémie, je trouve
des conseils personnalisés
et la carte des laboratoires
de dépistage proches de
chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

DEUX NOUVEAUX COMMERÇANTS S'INSTALLENT À FORGES !

Bonne nouvelle ! Un nouveau boulanger et une supérette s'installeront au mois de mars ou avril prochain dans le centre-ville de la commune.

La boulangerie a été rachetée fin novembre 2020. Des travaux vont être réalisés pour refaire entièrement le local et le matériel. Le pain sera pétri sur place.



» ENTREPRENDRE À FORGES-LES-BAINS

«La Mouette En Marinière»

Découvrez cette nouvelle boutique en ligne de produits artisanaux 100 % bretons créée en novembre 2020 par deux habitants de Forges-les-Bains, originaires de Bretagne et plus particulièrement du Finistère.



« Venez découvrir et soutenir le savoir-faire breton, des produits cosmétiques bio respectueux de notre peau et de nos écosystèmes, des entrepreneurs passionnés... »

La philosophie de ces deux entrepreneurs c'est avant tout de mettre à l'honneur le savoir-faire local breton, de proposer des produits de qualité, testés, bio et respectueux de l'environnement, d'adhérer à un marché «fait main», de proposer un large éventail de prix mais aussi de susciter l'envie de découvrir cette région authentique !
Parcourez les nombreux produits disponibles sur

la boutique en ligne : des cosmétiques bio, des gourmandises, des instants «zen»...

CONTACT

- > **site internet** : <https://la-mouette-en-mariniere.fr>
- > **sur les réseaux sociaux**: Facebook et Instagram
- > **par mail** : contactla-mouette@gmail.com



VM Services IDF

Vincent Malbosc, gérant de cette société de dépannage informatique installée à Forges, vous propose de nombreux services à domicile. Vous pouvez le contacter pour tous vos problèmes informatiques du lundi au dimanche de 9h à 19h.

CONTACT

- Tél.: 06.58.74.39.02
- vm-services.idf@gmail.com
- <https://vm-services-idf.business.site>



TAXI FORGES LES BAINS

Valérie HENRY
06 07 34 50 33
Gares – Aéroports – Hopitaux
Toutes distances
Conventionné Sécurité sociale



ACTUALITÉS DE LA CCPL

Aide aux projets culturels, touristiques et patrimoniaux

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) a mis en place un service d'aide aux associations du territoire.

Appel à projets 2021

Depuis 2015, la CCPL a mis en place un système d'appel à projets pour permettre aux associations locales de demander des subventions pour la réalisation de projets culturels, touristiques et patrimoniaux.

Les dossiers d'appel à projets 2021, dûment complétés, sont à retourner par courriel avant le 29 janvier 2021, afin d'être examinés par la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Pour en savoir plus et télécharger le dossier d'appel à projet, rendez-vous sur :
<https://www.cc-paysdelimours.fr/service-associations>
 Service culture, patrimoine et tourisme de la CCPL
 01.64.90.01.40 - service.culturel@cc-paysdelimours.fr

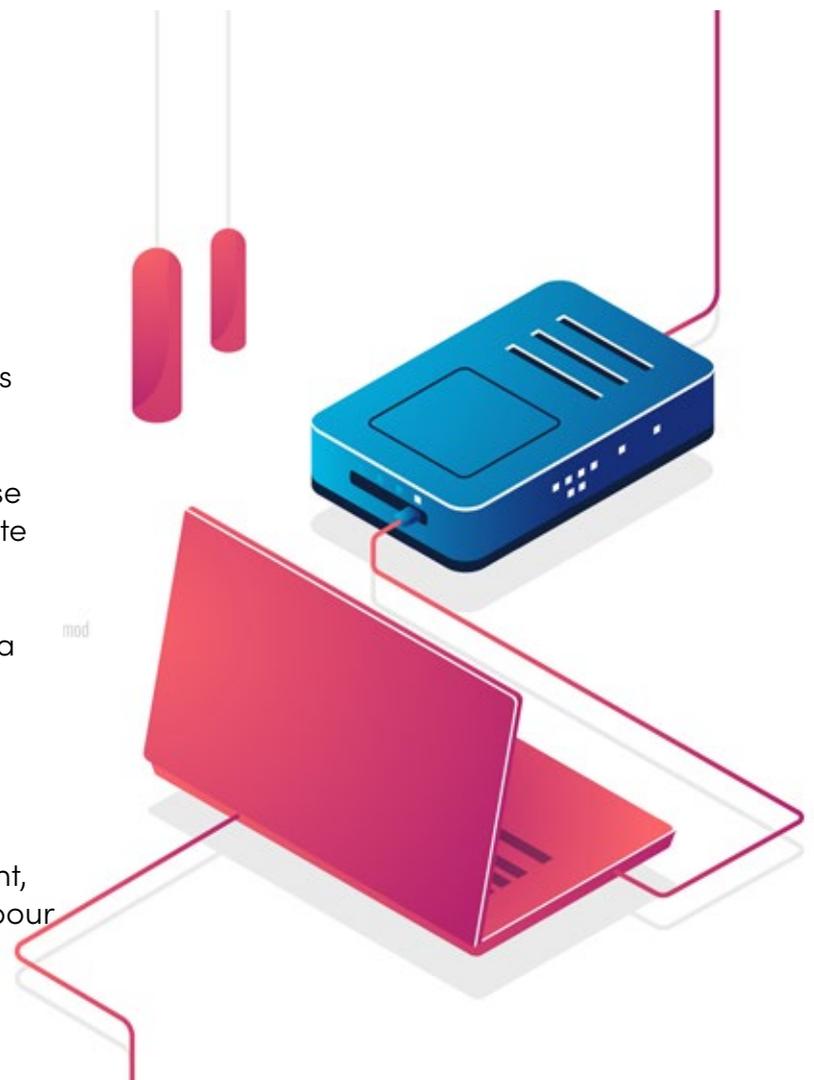
Le très haut débit avance

Le déploiement de la fibre optique s'achève sur le territoire de la CCPL. L'ouverture commerciale du réseau très haut débit est lancée.

Malgré un ralentissement dû à la crise sanitaire, la fibre optique continue de se déployer sur le territoire, sous la houlette du syndicat Essonne Numérique.

En septembre 2021, toute l'Essonne sera principalement couverte par la fibre optique. Cela améliorera le quotidien de bon nombre d'habitants du Pays de Limours dont notamment ceux qui pouvaient souffrir de la "fracture numérique" révélée lors du confinement, suite à l'insuffisance de débit internet pour assurer le télétravail.

Pour en savoir plus :
<https://www.cc-paysdelimours.fr/>





FORUM DES ASSOCIATIONS AU STADE

Samedi 5 septembre

.....

BRAVO !

Rencontre avec notre équipe féminine de football et deux de leurs sponsors Forgeois, Lilo Bien-Être et l'agence Guy Hoquet. Le premier match de la saison a eu lieu le 26 septembre.

Nous leur souhaitons de belles victoires !

.....



FIN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

.....

L'église de Forges les Bains, Notre-Dame de l'Assomption a rouvert ses portes dimanche 13 septembre. Les deux très importants chantiers de restauration extérieure et intérieure de l'église Notre-Dame de Forges sont maintenant terminés.

Un magnifique travail mené et porté par l'association des Amis de l'église en partenariat avec le Fonds du Patrimoine et la Mairie de Forges les Bains.

Pour les années qui viennent, un vaste programme de restauration et d'embellissement des mobiliers et tableaux, à l'intérieur de l'église, a été établi par l'Association qui reste mobilisée pour poursuivre sa réalisation.

N'hésitez pas à les rejoindre !

Association des Amis de l'Église Notre-Dame de Forges-les-Bains
Tél : 06 80 91 14 16
Site internet : egliseforgeslesbains.fr



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les conditions sanitaires et le second confinement ont contraint la municipalité à annuler la cérémonie en conformité avec les directives reçues de la Préfecture.

Madame le Maire a tout de même tenu à déposer une gerbe au monument aux morts en hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale.

Une vidéo de la cérémonie est disponible sur www.forges-les-bains.fr

.....

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Dimanche 20 septembre

Journée du patrimoine organisée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la municipalité.



Au programme de la matinée : une pièce de théâtre de la compagnie «La Cavale» qui a permis aux spectateurs de découvrir l'histoire thermale du village et une dégustation de produits locaux.



A midi, les petits trains du PNR transportant une centaine de voyageurs sont arrivés à Forges pour assister à une seconde représentation. Une dégustation de produits locaux a été offerte aux voyageurs.

OPÉRATION « TEST COVID »

Samedi 10 octobre

Le bus MobilTest présent dans la commune a permis à 164 personnes de se faire tester. La municipalité remercie la région Ile-de-France, la Croix Rouge et ses trois membres présents ainsi que la biologiste.



NETTOYAGE D'AUTOMNE AVEC LE CMJ

Dimanche 11 octobre

Le Conseil Municipal des Jeunes a organisé dimanche 11 octobre un ramassage des déchets dans le village et avaient choisi cette fois les hameaux de Bajolet et l'Etang Baleine. Les masques n'ont pas été le pire cauchemar, mais beaucoup de mégots de cigarette, un tapis de salon et un évier !

HALLOWEEN EN LIGNE !

La fête d'Halloween organisée par le CMJ n'a pas pu avoir lieu cette année en raison des contraintes sanitaires. La commune a donc proposé aux Forgeois de partager leurs plus effrayantes photos d'Halloween sur la page Facebook.

La municipalité tient à remercier les jeunes conseillers municipaux pour leur grande implication dans la préparation de cet événement sur lequel ils ont travaillé depuis de longs mois.



© Juliette Largeau



© Valérie Rigal



© Irène Corvest



© Karinne Bonnet



© Magali Alves



© MC Richard



© Noémy - Lilloo Bien-être



© Amandine

Marché de Noël

Le marché de Noël a eu lieu les samedi 19 et dimanche 20 décembre.
Merci à tous les bénévoles, aux agents municipaux et à l'équipe municipale pour l'organisation de cet événement et pour leur participation à la décoration des rues et hameaux de la commune !



Atelier de peinture sur palettes par les élus et bénévoles



Une patinoire pour Noël !

Les classes de l'école élémentaire ont pu profiter de la patinoire installée à l'occasion du marché de Noël. Elles ont été accueillies par Fred, l'animateur de la patinoire, Nathalie, chargée de missions à la mairie, et deux stagiaires en 3ème au collège, Emma et Damien. Trois ateliers étaient proposés : le jeu de la grenouille, un billard hollandais et japonais.

Pour les autres, on enfle les chaussures, les gants et hop sur la patinoire ! Certains sont plutôt doués, d'autres s'aident des pingouins pour glisser !



SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 DECEMBRE

Merci aux nombreux artisans et producteurs locaux présents ce week-end !





Christelle RIPPE

Maire adjoint en charge de la culture et de l'animation événementielle

46 exposants étaient présents au marché de Noël, avec deux animations pour les enfants, la patinoire et la pêche aux canards. C'est un réel succès pour cette nouvelle édition. Les visiteurs ont été nombreux : 2100 entrées le dimanche.

Les exposants ravis de ce week-end ont déjà réservé pour l'année prochaine !

Les félicitations et encouragements recus de tous nous ont confirmé que toutes ces heures passées à organiser et à installer ce marché n'ont pas été vaines.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidés, à la gendarmerie présente durant ce week-end et aux services de la préfecture et sous-préfecture qui nous ont accompagnés pour que cet événement ait lieu.



Rencontre avec Pascal Dochard, menuisier à la Mairie

Pascal fait partie de l'équipe des services techniques à la mairie depuis 18 ans. Son activité principale est la menuiserie mais il contribue également à l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Il a notamment réalisé le bar des Thermes, dont il est très fier. Il a également participé à la rénovation de l'Eglise.

Pour le marché de Noël, Pascal a réalisé trois grands sapins avec des palettes de bois.

Bravo et merci à lui pour cette belle réalisation !



COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

- > Élection du maire. Madame Séverine Martin ayant obtenu la majorité absolue avec 20 voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.
- > Élection des adjoints. Le Conseil Municipal fixe le nombre des adjoints à 8. La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée et immédiatement installée : Christian CHARDIN, Valérie RIGAL, Rémi PISANO, Sabelyite DESMEDT, Gaëtan GRANGIER, Evelyne COLLINO, François BASILE, Christelle RIPPE
- > Proposition de délégations de fonctions aux huit adjoints ainsi qu'à une conseillère municipale.

- Proposition de huit commissions lors du prochain conseil
- > Lecture de la charte de l'élu local
- > Proposition au Préfet de cinq conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission de contrôle de la liste électorale : Sandra CASTELLO (liste Village Forgeois) , Pierre AUDONNEAU (liste Une Vision Pour Forges), Rémi PISANO (liste Forges Pour Vous), Patrick MYOTTE (liste Forges Pour Vous), Jean SALANON (liste Forges Pour Vous)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

- > Adoption du tableau final de répartition des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- > Constitution des huit commissions
- > Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles (C.D.E.), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Limours, Briis-sous-forges, Pecqueuse (S.I.A.L.), du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP), du Syndicat des Eaux Ouest Essonne (S.E.O.E.), du comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R.)
- > Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
- > Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de chaque conseil d'école
- > Adoption des délégations de pouvoirs au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) (proposition de 2014)
- > Approbation de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) 2019

- > Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement au SYORP
- > Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal
- > Approbation de la délibération relative à l'apprentissage : poursuite du recrutement d'apprenti(e)s pendant toute la durée du mandat
- > Approbation de l'indemnité de conseil pour le receveur
- > Approbation du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
- > Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Île aux enfants, et de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :
- > Vote pour la constitution de la Commission Permanente d'Appel d'Offres (C.A.O.)
- > Vote pour la désignation des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

- > Délégations de pouvoirs au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- > Création de deux postes en filière technique et d'un poste en filière administrative
- > Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement (S.I.A.L.)
- > Autorisation donnée à Madame le Maire de signer

- l'avenant à la convention avec la société Dolce Ô Service
- > Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission d'Informations et d'Échanges (C.I.E.) avec la société Enviro Conseil et Travaux (E.C.T.)
- > Désignation de deux représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

- > Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs
- > Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- > Création d'un poste de technicien territorial
- > Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi
- > Approbation de la convention de subvention de fonctionnement Avenant 2-2020 avec la Maison de la Culture et des Loisirs (MCL)
- > Approbation de la création d'une réserve communale de sécurité civile
- > Approbation de la création du Conseil des Sages
- > Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- > Adoption de la Décision Modificative n° 1 du budget communal suite aux remarques du contrôle de légalité et du centre des finances publiques relatives au transfert des résultats du budget d'assainissement au Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle (SyORP)
- > Adoption du nouveau partage des résultats globaux du budget M49 entre la commune et le SYORP
- > Adoption du montant du fonds de concours de la CCPL pour l'accueil de loisirs maternel
- > Approbation de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2020
- > Adoption d'une motion de protestation contre les conditions d'élaboration du plan d'exposition au bruit (PEB)

> **Lisez l'intégralité des comptes-rendus sur www.forges-les-bains.fr**

TRIBUNES

EXPRESSION DES CONSEILLERS MAJORITAIRES

FORGES POUR VOUS

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021. Nous aspirons tous à retrouver le cours de nos vies, sans oublier de tirer les enseignements de l'année 2020 : nous souvenir à quel point nos proches et la liberté de nous déplacer nous sont précieux, soutenir plus que jamais nos commerçants et artisans quand les restrictions seront levées.

Votre équipe municipale est à pied d'œuvre et ce journal présente le chemin parcouru en 6 mois. Nous comprenons l'étonnement de ne pas recevoir de Petit Forgeois à l'automne et reprenons le rythme des publications grâce à l'arrivée de notre chargée de communication mi novembre : le poste était vacant depuis octobre 2019, l'équipe précédente ayant fait appel jusqu'en mars 2020 à un journaliste, prolongé finalement jusqu'au 2nd tour des élections: nous avons mis un terme à ce contrat externe, discutable sur la forme et sur le fond.

Nous avons ouvert les commissions et groupes de travail aux élus des minorités et nous félicitons de l'état d'esprit constructif régnant avec la quasi-totalité des conseillers, nous avons proposé la candidature de Yannick Sellier (une Vision pour Forges) pour représenter la CCPL auprès du Parc Naturel Régional. Nous nous étonnons que le conseiller de la minorité élu à la CCPL ait voté contre cette nomination, comme contre toutes résolutions impliquant des élus forgeois, c'est un peu vouloir marquer un but contre son camp, sans effet jusqu'à présent heureusement.

Nous n'alimenterons pas les spéculations d'un petit cercle sur des départs nombreux au sein de la municipalité ou sur le procès en manque d'expérience fait aux élus de la majorité.

Il y a 4 départs : 2 en retraite, un départ datant donc d'octobre 2019 et un consécutif au choix d'évolution du responsable des Services Techniques qui rejoint la CCPL après 10 ans à Forges.

L'expérience ne se décrète pas, elle se démontre et se renforce dans la diversité des opportunités et des acteurs. Le changement est un accélérateur d'expérience: nous avons bien plus appris en organisant le Marché de Noël ou le forum des associations dans des formats inédits qu'en reproduisant la recette habituelle. Il ne s'agit pas de changer aveuglément ce qui fonctionne et ce n'est pas la voie la plus confortable, mais elle nous semble répondre à votre volonté exprimée en nous accordant votre confiance et aux enjeux de notre village: trouver l'équilibre entre grands projets, dont l'école, et quotidien des Forgeois, l'entretien du patrimoine (voirie, bâtiments municipaux, environnement) ayant été le parent pauvre des années passées.

Vous pouvez compter sur notre engagement.

Conformément au règlement intérieur, une page est réservée aux tribunes, répartie à parts égales entre la minorité et la majorité, soit une demi page pour la majorité et une demi page pour la minorité : Une vision pour Forges et Village Forgeois.

EXPRESSION DES CONSEILLERS MINORITAIRES

VILLAGE FORGEOIS

L'équipe VillageForgeois vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

L'année 2020 a été une année éprouvante et bouleversante pour nous tous, mais nous avons su faire preuve de solidarité et d'inventivité. Nous souhaitons que 2021 soit l'année qui nous permettra de vous rencontrer et d'échanger dans de meilleures conditions.

Nous avons pris le parti aujourd'hui de continuer à défendre nos idées et nos valeurs (partage-écoute-intégrité) au sein des commissions (affaires scolaires, solidarité et famille, finance, urbanisme, travaux, environnement et ruralité), des conseils d'école, du conseil d'administration de la caisse des écoles, de la Commission d'Informations du suivi de la carrière de Bajolet et de la commission communale des impôts directs.

Nous tenons à vous interpeller au sujet de l'espace d'expression réservé à la minorité. Sur un Petit Forgeois d'une trentaine de pages, nous avons le droit à ¼ de page. Vous pouvez constater qu'il est difficile de s'exprimer sur un si petit espace. Nous nous posons des questions sur la politique de la majorité car rappelons-le : sans pluralité, pas de démocratie.

Bien sincèrement,

Jörg Dettmann, Sandra Castello, Benjamin Delporte eluvillageforgeois@gmail.com

UNE VISION POUR FORGES

Chers Forgeois,

Merci pour votre confiance en nous portant 2ème liste aux dernières élections.

Nous vous représentons ainsi avec 4 sièges au Conseil Municipal ainsi répartis : P. Audonneau (Finances, Urbanisme, Travaux, Syndicat des Eaux, CCPL), J. Largeau (Familles et Solidarité, Scolaire, CCAS), Y. Sellier (Urbanisme, Environnement, Culture, PNR), K. Bonnet (Familles et Solidarité, Scolaire, Conseils d'école, CCAS).

Nous avons été accueillis dans les commissions où nous partageons expériences et idées, dont des thèmes présentés lors de notre campagne.

Nous souhaitons collaborer avec l'ensemble des élus pour le bien de notre commune et sommes impliqués dans de nombreuses actions : plan canicule, situation Covid, soutien aux personnes vulnérables, Petits Trains du Patrimoine, marché de Noël, colis de Noël, Conseil Municipal des Sages...

Nous espérons que les recrutements de nouveaux responsables de service permettront une gestion efficace des challenges actuels dans ce contexte de crise et que des projets d'avenir structurants pour Forges pourront rapidement être amorcés.

Nous serons vigilants sur le partage d'informations comme le travail en équipe avec des méthodes ouvertes et collaboratives de la part de tous les adjoints et conseillers.

Nous vous souhaitons une excellente année 2021.

A votre écoute, **Vos élus Une Vision pour Forges**



Soit de 900 € à 3 800 € de prime.



L'ESSONNE INVENTE LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 !

La Prime éco-logis 91 du Département vous aide à réaliser les travaux d'efficacité énergétique de votre logement quelles que soient vos ressources. Cette prime s'élève à 30 % du montant hors taxes de vos travaux (compris entre 3 000 € et 6 000 €). Plusieurs bonus cumulables pouvant aller jusqu'à 2 000 € sont prévus. Un bonus écologique de 500 €, un bonus « suppression de fioul » de 500 € et un bonus « précarité éner-

gétique » de 500 € à 1 000 € pour les ménages les plus modestes*. Le remplacement de menuiseries seules vous permet de bénéficier d'une aide forfaitaire de 900 €.

Conditions sur :

primeecologis91.fr

* Plafonds de ressources Anah



La cigogne est passée...

Elle a livré des petits garçons



Nolan BOURGET né le 29 novembre 2019 / Elouan PETIT né le 05 décembre 2019 / Sohan CHUMROO né le 07 janvier 2020 / Benjamin DESRIAC né le 11 janvier 2020 / Jaison CORREA né le 23 janvier 2020 / Tiago BÉNAUD né le 03 février 2020 / Anakin SASHALA NAIK né le 03 février 2020 / Nathan HERZOG GOUJON né le 04 mars 2020 / Ruben AZEVEDO né le 05 mars 2020 / Milann DIVARET né le 07 mars 2020 / Gabriel BERTHEAU CURIE né le 11 mars 2020 / Mathéo MOTAIS DE NARBONNE né le 10 avril 2020 / Loris LE NORMAND né le 13 avril 2020 / Evan ANTONIOL né le 26 avril 2020 / Abdoul-Aziz NIANG né le 06 mai 2020 / Clément BADEFORT né le 28 mai 2020 / Théo MOUQUET né le 13 juillet 2020 / Louis LHERM né le 13 août 2020 / Mahé BEAUDONNET ROMAN né le 20 août 2020 / Gabriel LION né le 25 août 2020 / Hayden PICARD né le 25 octobre 2020 / Terry LE TREPIED né le 10 novembre 2020 / Marin WOJTOWICZ né le 24 novembre 2020

Elle a livré des petites filles

Maëlle AKNOUZ SOCHA née le 12 février 2020 / Maïa-Louisa BERIACHE née le 23 février 2020 / Ambre TALOUIZTE née le 07 mars 2020 / Romane PONCET née le 24 mars 2020 / Loucia MENDES née le 21 avril 2020 / Enola BLONDEL née le 27 mai 2020 / Louise PARUITE BORGET née le 28 mai 2020 / Noa DA SILVA née le 13 juin 2020 / Eva ALVES née le 29 juin 2020 / Lana CASTETS née le 06 juillet 2020 / Lana VAZ MARTINS née le 23 juillet 2020 / Lana MOUSSAC née le 27 juillet 2020 / Giulia LIMA MOULIN née le 2 septembre 2020 / Mila LEOST née le 21 octobre 2020 / Alya LE TREPIED née le 10 novembre 2020

Mariages



Nous avons eu la joie de célébrer l'union de :

Stéphanie GASC et Grégory LEROUVILLOIS le 07 mars 2020 / Astrid DAY-RAS et Baptiste LETELLIER le 29 août 2020 / Cécile MILLE et Alexandre RIBEAUD le 19 septembre 2020 / Elodie MARTIN TORRES et Benjamin LEGUEU le 19 septembre 2020 / Virginie MOREAUX et Didier DULAC le 19 septembre 2020 / Khouloud TAZI et Rémi TASEI le 26 septembre 2020

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

Les décès

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de :

Gisèle PAVARD, 89 ans, le 14 mars 2020 / Arnaldo DOS SANTOS BOIA, 61 ans, le 10 mai 2020 / Jean TOUZET, 75 ans, le 18 août 2020 / Jacqueline NORDHAMMER, 80 ans, le 27 octobre 2020

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

AGENDA

Sous réserve d'amélioration des conditions sanitaires

Du 7 au 15 janvier

« LES HIVERNALES »

Intervention dans les classes de CM1 et CM2 avant le spectacle «Sous le poids des plumes» à Bligny le 17 janvier à 16h



Vendredi 22 janvier

à 19h, salle du conseil municipal
RÉUNION «MOBILITÉ»

Samedi 6 février

3 séances : 10h / 11h30 / 14h
Spectacle dans la rue
EXPÉRIENCE THÉÂTRAL DISTANCÉE

« C-O-N-C-A-C-T »

Dans un monde où la distanciation physique est devenue la norme, Sarah se fait aborder dans la rue. Mais cet étrange passant se révèle être bien plus qu'il ne semble. Quel est ce personnage, capable de rendre la pensée audible, de toucher au cœur de l'intime ?

*Lieu à confirmer selon la situation sanitaire



Du 4 février au 1er avril

à l'escapade culturelle

EXPOSITION INTERACTIVE POUR DÉCOUVRIR LE MONDE DES OISEAUX

Tout public à partir de 5 ans



Samedi 1er mai

SPECTACLE DE DANSE «ENJOY PRODUCTION»

Les horaires et le lieu seront communiqués prochainement selon la crise sanitaire



FORGES SE

Bonne
année

20
21

Mairie de Forges-les-Bains

9 rue du Docteur Babin

91470 Forges-les-Bains

Tel.: 01 64 91 03 29

mairie@forges-les-bains.fr



FORGES
les bains